FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Livret individuel de formation

Étapes de création de son livret

CNFPT
Centre National de la Fonction Publique Territoriale

A retenir

Le livret individuel de formation est un document personnel dont vous êtes le seul à posséder le code d'accès.

A savoir

Loi du 19 février 2007, article 1

« Tout agent de la fonction publique territoriale, occupant un emploi permanent, reçoit un livret individuel de formation.

Ce livret retrace les formations et bilans de compétences dont l'agent bénéficie, dans les conditions fixées par décret. »

Présentation du livret

Le livret individuel de formation permet de lister les formations et les diverses expériences professionnelles et extra-professionnelles réalisées. Il sert aussi à identifier et à présenter sous une forme synthétique les connaissances, aptitudes et compétences : il permet de conserver dans un même endroit toutes ces informations sur le parcours suivi.

Le livret individuel de formation peut servir, si l'agent le souhaite, tout au long de la carrière dans le cas d'une demande de mutation, de détachement, de dispense de la durée des formations d'intégration et de professionnalisation ou dans le cadre d'une démarche de bilan de compétences ou de VAE...

Comment se présente le livret individuel de formation ?

Le livret individuel de formation proposé par le CNFPT comporte trois volets :

Mes formations

qui comprend des informations sur les diplômes obtenus et leurs contenus et les actions de formation suivies.

Mes expériences

qui regroupe le parcours personnel et professionnel, fonctions et postes occupés dans et hors de la fonction publique, activités professionnelles et extraprofessionnelles (bénévolat, action syndicale…).

Mes compétences

qui comprend des informations sur les compétences acquises au cours du parcours personnel, professionnel et formatif.

A faire

Munissez-vous préalablement à la saisie du livret de :
- vos diplômes et titres
- votre CV
- vos attestations de formations, de stages, d'emploi.

A noter

Votre DRH est une précieuse ressource pour vous accompagner dans l'élaboration de votre livret individuel de formation.

Comment remplir son livret ?

Vous êtes sur le point de remplir votre livret individuel de formation. Nous vous conseillons de le remplir de manière progressive en vous appuyant sur les différents documents relatifs à vos parcours de formation et professionnel. Des rubriques d'aides vous aideront à remplir votre livret tout au long de la saisie.

Comment se connecter à son livret ?

Connectez-vous sur le site Internet de votre délégation régionale. Retrouvez les sites Internet régionaux du CNFPT sur le **www.cnfpt.fr**, entrée « Les délégations régionales et les écoles du CNFPT ». Sur la page d'accueil du site Internet, cliquez sur Livret individuel de formation.

Vous êtes à présent sur Espace Pro, les services en ligne formation du CNFPT

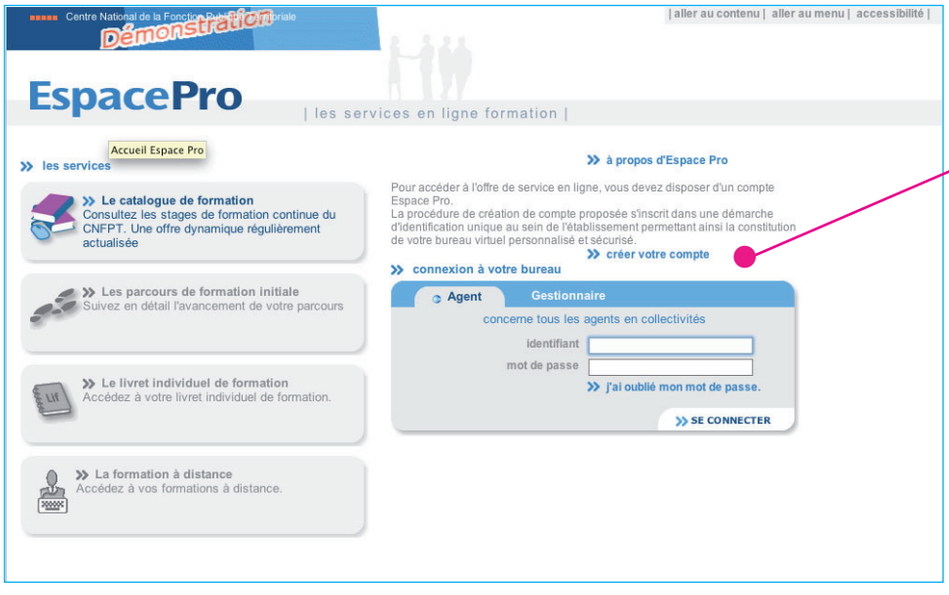
Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
Accueil Espace Pro
» les services
» à propos d'Espace Pro
» Le catalogue de formation
Consultez les stages de formation continue du CNFPT. Une offre dynamique régulièrement actualisée
Pour accéder à l'offre de service en ligne, vous devez disposer d'un compte Espace Pro.
La procédure de création de compte proposée s'inscrit dans une démarche d'identification unique au sein de l'établissement permettant ainsi la constitution de votre bureau virtuel personnalisé et sécurisé.
» créer votre compte
» connexion à votre bureau
» Les parcours de formation initiale
Suivez en détail l'avancement de votre parcours
Agent
Gestionnaire
concerne tous les agents en collectivités
identifiant
mot de passe
» j'ai oublié mon mot de passe.
» SE CONNECTER
» Le livret individuel de formation
Accédez à votre livret individuel de formation.
» La formation à distance
Accédez à vos formations à distance.

Si vous n'avez pas de compte Espace pro, cliquez sur « créer votre compte »

Vous êtes sur le point de créer votre compte Espace pro.

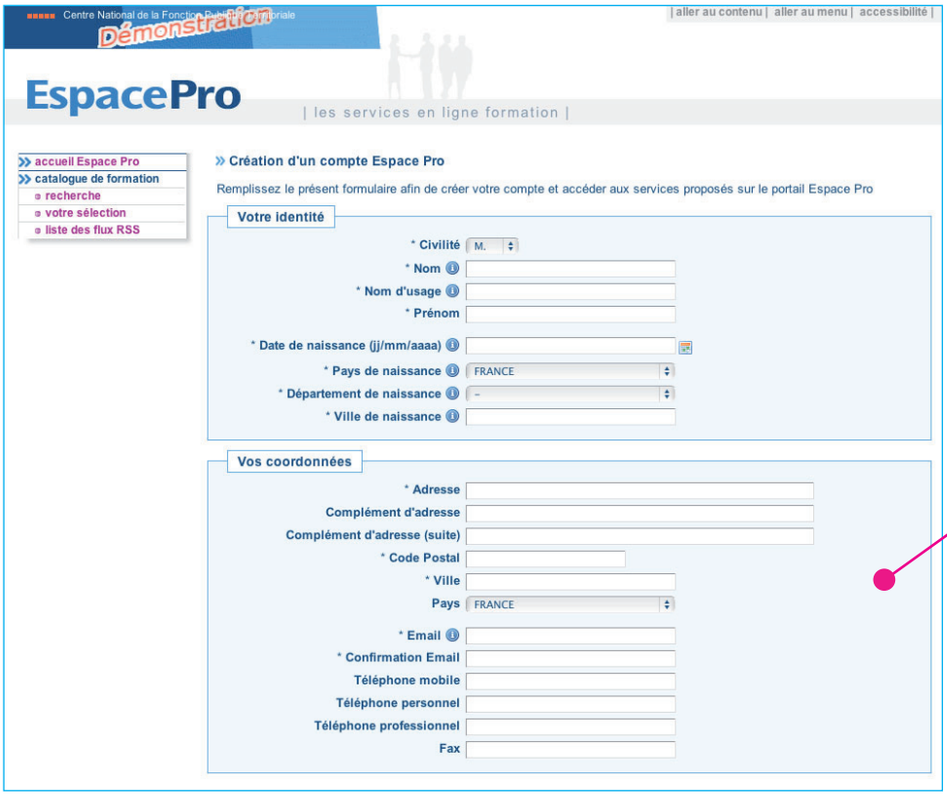

Remplissez le formulaire et validez

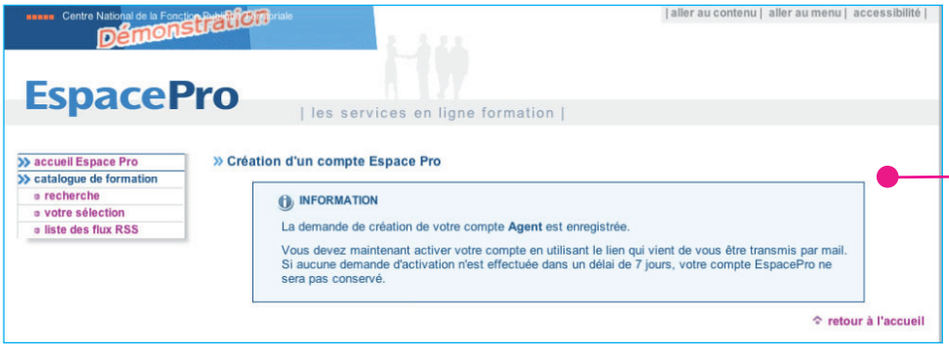
Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
accueil Espace Pro
catalogue de formation
recherche
votre sélection
liste des flux RSS
Création d'un compte Espace Pro
INFORMATION
La demande de création de votre compte Agent est enregistrée.
Vous devez maintenant activer votre compte en utilisant le lien qui vient de vous être transmis par mail. Si aucune demande d'activation n'est effectuée dans un délai de 7 jours, votre compte EspacePro ne sera pas conservé.
retour à l'accueil

Votre demande a bien été enregistrée. Vous allez recevoir un courriel pour activer votre compte

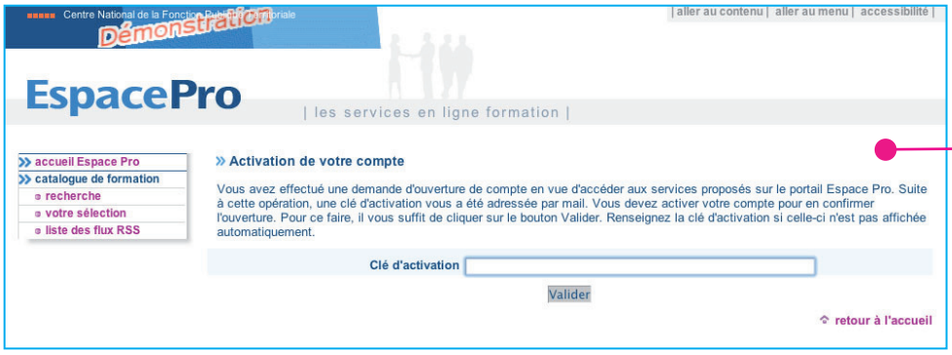
Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
accueil Espace Pro
catalogue de formation
recherche
votre sélection
liste des flux RSS
Activation de votre compte
Vous avez effectué une demande d'ouverture de compte en vue d'accéder aux services proposés sur le portail Espace Pro. Suite à cette opération, une clé d'activation vous a été adressée par mail. Vous devez activer votre compte pour en confirmer l'ouverture. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur le bouton Valider. Renseignez la clé d'activation si celle-ci n'est pas affichée automatiquement.
Clé d'activation
Valider
retour à l'accueil

La clé d'activation s'affiche automatiquement Cliquez sur Valider

Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
accueil Espace Pro
catalogue de formation
recherche
votre sélection
liste des flux RSS
Activation de votre compte
INFORMATION
Votre compte Agent est désormais activé.
Un mail contenant votre identifiant et votre mot de passe vous a été envoyé.
retour à l'accueil

L'activation de votre compte s'est déroulée avec succès. Cliquez sur retour à l'accueil

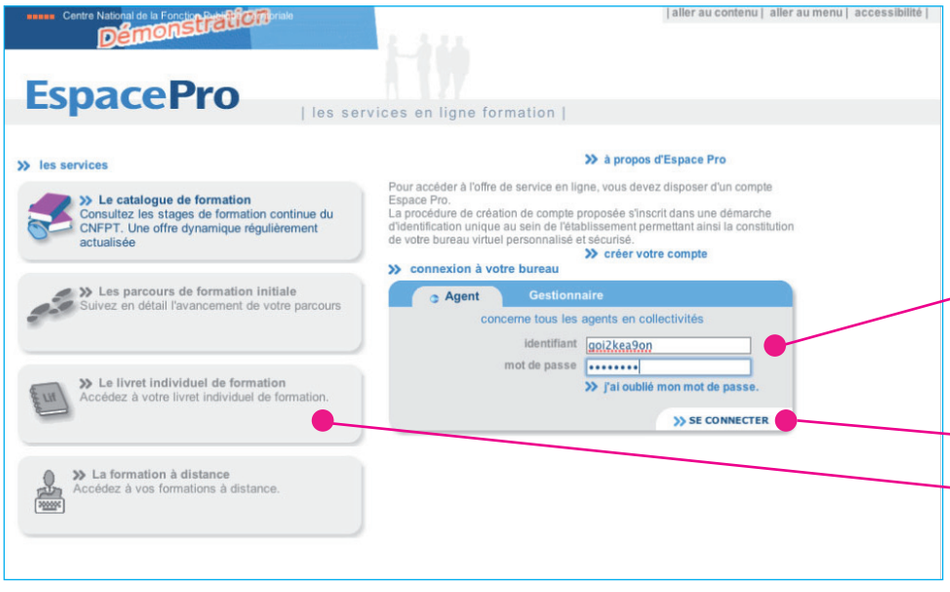
Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
les services
Le catalogue de formation
Consultez les stages de formation continue du CNFPT. Une offre dynamique régulièrement actualisée
Les parcours de formation initiale
Suivez en détail l'avancement de votre parcours
Le livret individuel de formation
Accédez à votre livret individuel de formation.
La formation à distance
Accédez à vos formations à distance.
à propos d'Espace Pro
Pour accéder à l'offre de service en ligne, vous devez disposer d'un compte Espace Pro.
La procédure de création de compte proposée s'inscrit dans une démarche d'identification unique au sein de l'établissement permettant ainsi la constitution de votre bureau virtuel personnalisé et sécurisé.
créer votre compte
connexion à votre bureau
Agent
Gestionnaire
concerne tous les agents en collectivités
identifiant
mot de passe
j'ai oublié mon mot de passe.
SE CONNECTER

1. Entrez votre identifiant et votre mot de passe reçu par un deuxième courriel
2. Connectez-vous
3. Cliquez sur livret individuel de formation

Vous êtes sur le point de créer votre livret individuel de formation

Cliquez sur « créer votre livret »

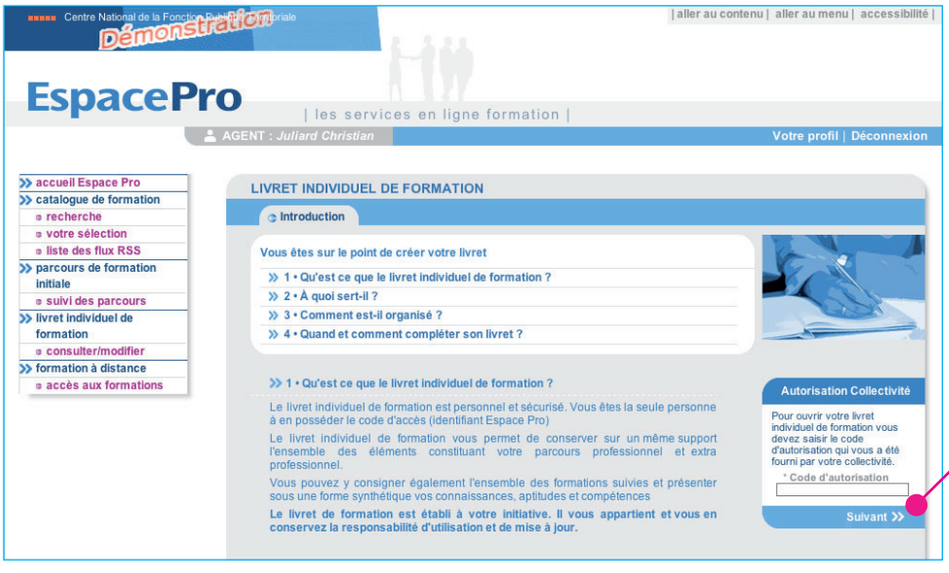
Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
AGENT : Juliard Christian
Votre profil | Déconnexion
accueil Espace Pro
catalogue de formation
recherche
votre sélection
liste des flux RSS
parcours de formation initiale
suivi des parcours
livret individuel de formation
consulter/modifier
formation à distance
accès aux formations
LIVRET INDIVIDUEL DE FORMATION
Introduction
Vous êtes sur le point de créer votre livret
1 • Qu'est ce que le livret individuel de formation ?
2 • À quoi sert-il ?
3 • Comment est-il organisé ?
4 • Quand et comment compléter son livret ?
1 • Qu'est ce que le livret individuel de formation ?
Le livret individuel de formation est personnel et sécurisé. Vous êtes la seule personne à en posséder le code d'accès (identifiant Espace Pro)
Le livret individuel de formation vous permet de conserver sur un même support l'ensemble des éléments constituant votre parcours professionnel et extra professionnel.
Vous pouvez y consigner également l'ensemble des formations suivies et présenter sous une forme synthétique vos connaissances, aptitudes et compétences
Le livret de formation est établi à votre initiative. Il vous appartient et vous en conservez la responsabilité d'utilisation et de mise à jour.
Autorisation Collectivité
Pour ouvrir votre livret individuel de formation vous devez saisir le code d'autorisation qui vous a été fourni par votre collectivité.
* Code d'autorisation
Suivant >>

Entrez le « code collectivité » remis par votre employeur (il ne vous sera demandé qu'une seule fois), puis cliquez sur Suivant

Démonstration
| aller au contenu | aller au menu | accessibilité |
EspacePro
| les services en ligne formation |
AGENT : Juliard Christian
Votre profil | Déconnexion
accueil Espace Pro
catalogue de formation
recherche
votre sélection
liste des flux RSS
parcours de formation initiale
suivi des parcours
livret individuel de formation
consulter/modifier
formation à distance
accès aux formations
CHARTE D'ENGAGEMENT
L'article 1er de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale prévoit que « tout agent de la fonction publique territoriale occupant un emploi permanent reçoit un livret individuel de formation ».
Ce livret est la propriété de l'agent. Il lui est proposé par l'autorité territoriale dont il dépend. Le livret individuel de formation peut être complété par l'agent tout au long de sa carrière.
>> OUVERTURE ET FERMETURE DU LIVRET
Le CNFPT met à disposition des agents un modèle de livret individuel de formation sous format numérique et/ou sous format papier. Ce livret est accessible aux agents par l'intermédiaire de leur autorité territoriale.
Dès lors qu'un code d'accès personnel lui a été transmis par le CNFPT, l'agent est le seul à pouvoir accéder à son livret et il peut l'alimenter tout au long de sa carrière professionnelle. Il peut également décider de fermer son livret numérique. Les données saisies seront alors immédiatement supprimées.
>> PROTECTION DES DONNEES
Le CNFPT s'engage à protéger et conserver les données personnelles qui lui sont confiées et à en empêcher l'accès, la divulgation, la reproduction ou l'altération. Il s'engage à ne reproduire aucun document ni donnée transmis par le propriétaire du livret individuel de formation. Les informations enregistrées sont réservées à la constitution du livret individuel de formation et seul l'agent propriétaire du livret peut en communiquer tout ou partie à un tiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des informations le concernant en s'adressant à M. le Correspondant CNIL du CNFPT, 10/12 Rue d'Anjou, 75381 Paris cedex 08.
>> VALEUR DES INFORMATIONS
Le CNFPT se dégage de toute responsabilité concernant le contenu des informations inscrites par l'agent dans sont livret individuel de formation. Le fait que ces informations apparaissent dans le livret mis à disposition par le CNFPT ne leur procure aucune validation de quelque forme que ce soit. L'inscription dans le livret ne constitue pas une preuve de la véracité de ces informations.
En fonction de l'utilisation qu'il voudra faire de ce livret, l'agent pourra être amené à devoir produire des preuves des éléments déclarés dont il est le seul garant.
JE REFUSE
J'ACCEPTE

Avant de pouvoir créer votre livret, vous devez accepter la charte d'engagement

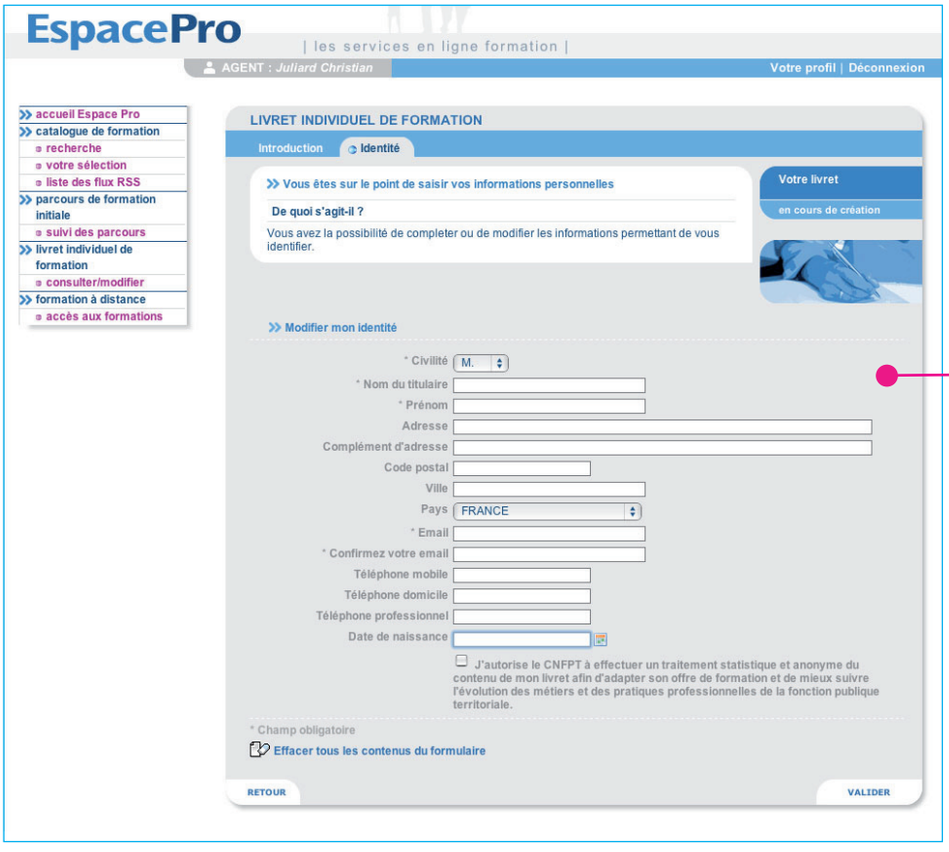

À ce stade, il vous est encore possible de compléter ou modifier vos informations personnelles, puis Validez

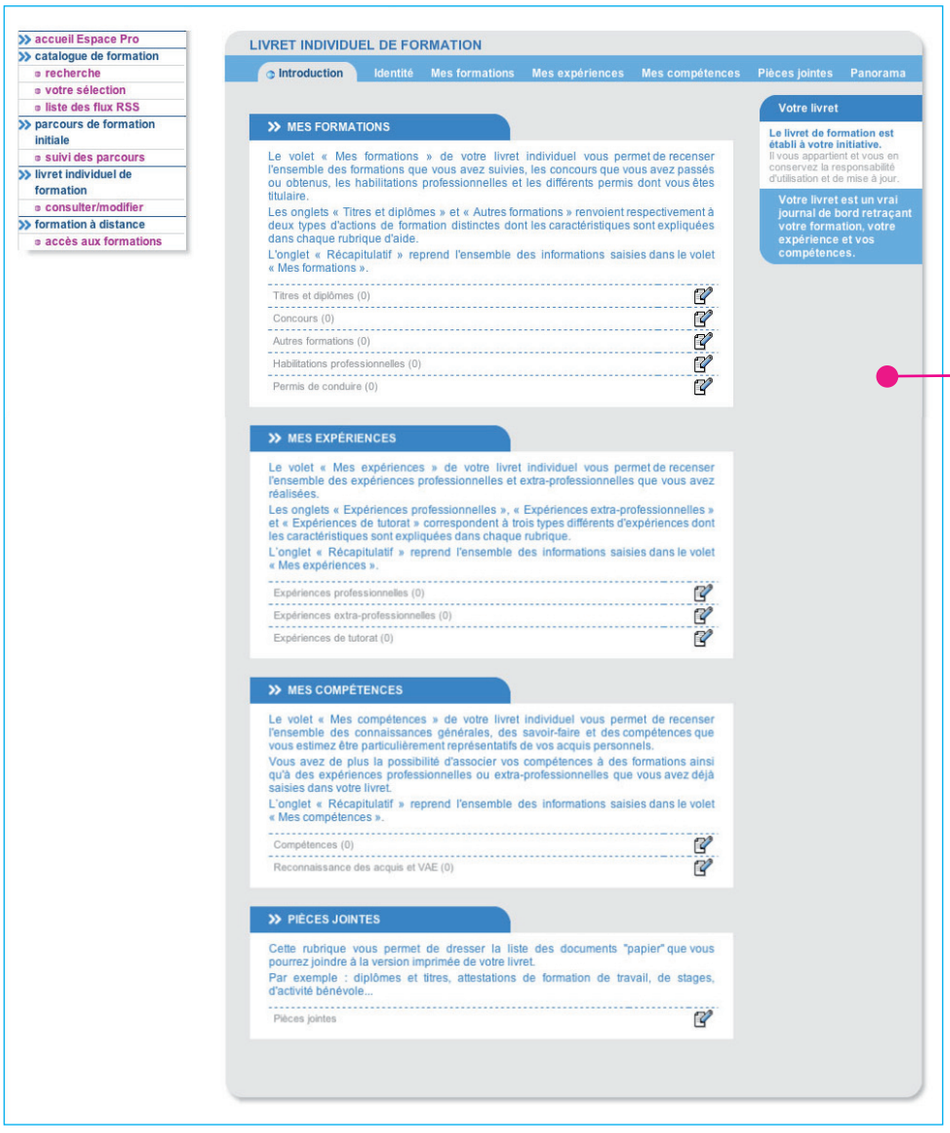
accueil Espace Pro
catalogue de formation
recherche
votre sélection
liste des flux RSS
parcours de formation initiale
suivi des parcours
livret individuel de formation
consulter/modifier
formation à distance
accès aux formations
LIVRET INDIVIDUEL DE FORMATION
Introduction
Identité
Mes formations
Mes expériences
Mes compétences
Pièces jointes
Panorama
Votre livret
Le livret de formation est établi à votre initiative.
Il vous appartient et vous en conservez la responsabilité d'utilisation et de mise à jour.
Votre livret est un vrai journal de bord retraçant votre formation, votre expérience et vos compétences.
MES FORMATIONS
Le volet « Mes formations » de votre livret individuel vous permet de recenser l'ensemble des formations que vous avez suivies, les concours que vous avez passés ou obtenus, les habilitations professionnelles et les différents permis dont vous êtes titulaire.
Les onglets « Titres et diplômes » et « Autres formations » renvoient respectivement à deux types d'actions de formation distinctes dont les caractéristiques sont expliquées dans chaque rubrique d'aide.
L'onglet « Récapitulatif » reprend l'ensemble des informations saisies dans le volet « Mes formations ».
Titres et diplômes (0)
Concours (0)
Autres formations (0)
Habilitations professionnelles (0)
Permis de conduire (0)
MES EXPÉRIENCES
Le volet « Mes expériences » de votre livret individuel vous permet de recenser l'ensemble des expériences professionnelles et extra-professionnelles que vous avez réalisées.
Les onglets « Expériences professionnelles », « Expériences extra-professionnelles » et « Expériences de tutorat » correspondent à trois types différents d'expériences dont les caractéristiques sont expliquées dans chaque rubrique.
L'onglet « Récapitulatif » reprend l'ensemble des informations saisies dans le volet « Mes expériences ».
Expériences professionnelles (0)
Expériences extra-professionnelles (0)
Expériences de tutorat (0)
MES COMPÉTENCES
Le volet « Mes compétences » de votre livret individuel vous permet de recenser l'ensemble des connaissances générales, des savoir-faire et des compétences que vous estimez être particulièrement représentatifs de vos acquis personnels.
Vous avez de plus la possibilité d'associer vos compétences à des formations ainsi qu'à des expériences professionnelles ou extra-professionnelles que vous avez déjà saisies dans votre livret.
L'onglet « Récapitulatif » reprend l'ensemble des informations saisies dans le volet « Mes compétences ».
Compétences (0)
Reconnaissance des acquis et VAE (0)
PIÈCES JOINTES
Cette rubrique vous permet de dresser la liste des documents "papier" que vous pourrez joindre à la version imprimée de votre livret.
Par exemple : diplômes et titres, attestations de formation de travail, de stages, d'activité bénévole...
Pièces jointes

Vous pouvez maintenant créer votre livret individuel de formation. Naviguez dans les différents onglets de la barre de navigation afin de renseigner vos formations, vos expriences et vos compétences. À vous de jouer !